

Droit belge des étrangers

Titulaire

Philippe DE BRUYCKER (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

DROI-C5012

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Premier quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Le cours porte sur le droit belge des étrangers et des réfugiés, à savoir leur statut administratif (accès au territoire, séjour, intégration et éloignement) ainsi que leurs droits sociaux et économiques.

Contrairement à ce que son intitulé pourrait donner à penser, il ne se limitera pas à un strict exposé de règles de droit interne belge pour la raison que celui-ci intègre nombre de normes de droit européen.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le but poursuivi n'est pas d'apprendre aux étudiants le détail de règles techniques complexes et mouvantes mais de leur permettre de maîtriser les fondements de la matière et de savoir où chercher le détail des normes applicables.

A cet objectif général s'ajoute une clinique juridique (Refugee Law Clinic) dans le cadre de laquelle les étudiants mobiliseront leurs connaissances pour apporter une aide à des demandeurs de protection en lien avec une problématique de la santé. Ce projet s'inscrit dans la continuité de diverses initiatives solidaires développées par l'ULB depuis 2015 (Scholarships for refugees, Welcome desk, ULB Students with refugees, ULB4migrants,...). Les étudiants travailleront sur des cas réels en collaboration avec des avocats, des agences et associations partenaires. Ceux qui sont intéressés sont invités à se renseigner au préalable sur le fonctionnement de cette clinique juridique ainsi que les conditions pour y postuler sur <https://refugeelawclinic.ulb.be/la-clinique/postuler-a-la-refugee-law-clinic.html> Le nombre d'étudiants autorisés à participer à la clinique est limité (10). Il sera tenu compte pour la sélection de leur motivation, de leur profil et de leur expérience. L'attention des étudiants est attirée sur le caractère intensif de la participation attendue de leur part dans cette formule d'enseignement.

Pré-requis et co-requis

Connaissances et compétences pré-requis

Une connaissance générale du contentieux administratif est nécessaire. Une connaissance du droit administratif est utile.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Outre des présentations classiques de la matière par son titulaire, le cours intègrera des discussions (notamment des questions/réponses) avec les étudiants au sujet des différentes questions abordées. Le but est de s'assurer que les grands principes sont maîtrisés et d'approfondir les points particulièrement importants ou intéressants, notamment au regard de l'actualité.

Les étudiants qui le souhaitent pourront participer activement au cours par la préparation d'un travail sur un sujet ciblé du cours ou d'actualité dont l'évaluation sur 10 points tiendra lieu d'examen pour ce qui concerne l'une des deux questions posées (voir ci-dessous).

La clinique juridique fera appel à la capacité d'auto-apprentissage des étudiants. Les étudiants recevront une introduction générale à la matière lors du cours oral et rencontreront des personnes ressources auxquelles ils pourront faire appel. Il s'agira notamment d'avocats et d'associations partenaires de l'ULB dans l'organisation de la clinique.

Références, bibliographie et lectures recommandées

CARLIER et SAROLEA, Droit des étrangers, Larcier, 2016 qui constitue la bible pour tout qui fait du droit des étrangers en Belgique.

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

- > Philippe De Bruycker (debruyck@ulb.be) pour le cours
- > Céline Verbrouck (cv@altea.be) ainsi que Caroline Leclercq (Caroline.Leclercq@ulb.be) pour la clinique en droit belge des étrangers.

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit et Présentation orale

Méthode(s) d'évaluation (complément)

L'examen est écrit et composé de deux questions relatives aux cours dispensés et aux supports communiqués. Les questions ne portent pas sur des connaissances à restituer mais sont de réflexion et comportent la résolution d'un exercice pratique de base.

Les étudiants qui participent à la clinique pourront choisir à l'examen écrit l'une des deux questions qui leur sont proposées. Leur évaluation orale dans le cadre de la clinique se fera principalement sur la base du travail fourni et accessoirement sur leur capacité à situer le cas traité dans la problématique théorique plus large.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Les deux questions de l'examen écrit sont chacune notées sur 10 points pour un total de 20 points.

La participation des étudiants à la clinique compte pour 10 points, le restant est attribué sur base de la réponse des étudiants à l'une des deux questions écrites posées à l'examen écrit relatif au cours.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | **Master en droit** | finalité Droit public et international/bloc 2, finalité Droit économique et social/bloc 2 et finalité Droit civil et pénal/bloc 2 **et** MS-DSOC | **Master de spécialisation en droit social** | bloc U